

BAC

TRIMESTRIEL
Prix : 1 euro

EDUCATION
NATIONALE

BULLETIN DES AGRÉGÉS ET DES CERTIFIÉS

Mars 2004

SYNDICATS e.i.L. FÉDÉRÉS UNITAIRES

e. comme *Efficacité*
i. comme *Indépendance*
L. comme *Laïcité*

N°8

Bulletin des Agrégés et Certifiés
de l'Éducation Nationale

Regroupés au



74, rue de la Fédération
75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 67 05 53
Fax : 01 53 58 00 39

E-Mail : FEDEIL@Fed-eil.com
Site : www.synd-eil.com où
www.fed.eil.com

SOMMAIRE

Dans ce numéro :

Edito : Haro sur la Laïcité	P 1
Témoignage de terrain	P 2
Alerte Est-ce normal ?	P 3
Infos pratiques SNCA e.i.L. Toulouse Pétition Conseil National du SNCA e.i.L.	P 4

BAC N° 8
Mars 2004
TRIMESTRIEL
Directeur de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
IMPRESSION

au siège
74, rue de la Fédération
75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 67 05 53
Fax : 01 53 58 00 39

EDITORIAL

Haro sur la laïcité !

Il faut être volontairement aveugle pour ne pas voir que les **attaques contre la laïcité** et la République sont, non seulement **de plus en plus nombreuses**, mais aussi **de moins en moins dissimulées**.

Le cynisme des **groupes islamistes**, qui sont des **groupes politiques extrémistes et terroristes**, envoyant certaines de leurs jeunes filles enfoulardées (et bien surveillées) dans les manif pour la défense des droits des femmes, est une preuve de ces attaques. Une autre preuve, en est le **chantage à l'antisémitisme** dès que les profs s'insurgent contre l'absentéisme du samedi. Et pour en donner une troisième, la loi* que RAFFARIN vient de faire voter, sous prétexte du respect de la laïcité à l'école, s'accompagne de **complaisants projets de loi en faveur des écoles confessionnelles catholiques****.

Cette loi-croupion a transformé le débat sur la laïcité en **débat sur la liberté de culte** alors que **la laïcité concerne la liberté de conscience** et le choix ou le refus de la croyance **à la lumière de la raison**.

Mais la laïcité, en appelant à la liberté de conscience et à la raison de chacun, ne met pas en dehors de l'École et de l'État, par leur cantonnement à la sphère individuelle et privée, les seules préoccupations religieuses des individus. Il y a d'ailleurs des individus qui n'ont pas ces préoccupations parce qu'ils sont agnostiques, indifférents ou athées. En limitant la laïcité à l'interdiction des signes religieux dans l'espace public de l'École, il semblerait que ces gens-là soient, *ipso facto*, hors jeu quant à la laïcité. Ce qui est un peu fort puisque ces « libertins » ont forgé le concept et la réalité mêmes de laïcité !!!

Le débat sur la laïcité à l'École et dans les institutions de la République doit aussi porter sur la place qu'y tiennent **les options politiques ou syndicales et les intérêts économiques**.

UN EXEMPLE POLITICO-SYNDICAL : l'article 10 de la loi d'orientation de 1989, dite loi JOSPIN, donne au seul « syndicat » lycéen, d'obédience socialiste, la FIDEL, le droit de s'exprimer dans les lycées...

UN EXEMPLE ÉCONOMIQUE : les « *forum* » appelant les lycéens à se renseigner sur les débouchés qui s'offriront à eux une fois le bac et les diplômes nécessaires obtenus, **les conférences** dans les lycées, proposées par les chambres économiques locales, **associent rarement, pour ne pas dire jamais, à la parole du patronat celle des syndicats qui devrait lui être antithétique**...

La **laïcité**, c'est la **liberté** du choix individuel, c'est la liberté d'exercer sa raison, c'est la liberté assumée de tous les possibles dans la limite impérative du choix de l'autre, de la raison de l'autre, de la liberté de tous les possibles de l'autre.

En matière de laïcité, je suis, ensemble, l'un et ...l'autre.

Françoise ROCHE

**Le SNCA e.i.L. veut que la représentation nationale vote une loi sur la laïcité. Cependant, l'occurrence montre que la notion de loi et que la réalité de la représentation nationale ont pris de drôles d'allures et d'étranges couleurs... La démocratie et la République (ce n'est pas tout à fait un pléonasme) seraient-elles, comme pour d'aucuns la laïcité, à géométrie variable ?*

***« Fleurs » faites aux contractuels de l'enseignement privé en matière de « statut » et de retraite, alors qu'elles sont refusées aux contractuels de l'enseignement public... Rémunération par l'État, i.e. vous et moi, contribuable, de certains personnels d'autorité des écoles privées, essentiellement catholiques.*

*Pour mettre un terme aux reculs syndicaux et sociaux
.... rejoignez le SNCA e.i.L. !*

Témoignage du terrain

C'est un lycée de province dont on doit dire, vu de l'extérieur, qu'il est sans gros problème. J'y enseigne une matière professionnelle dans les classes de premières, de terminales et de BTS de la filière technologique tertiaire.

Les résultats au bac de l'an dernier ont donné à mon établissement une place au bas de la liste des résultats académiques et je ne pense pas que cette année nous ferons beaucoup mieux ... Le chef d'établissement pratique cependant, à forte fréquence et depuis peu, les conseils de discipline pour insuffisance de travail. Mais le mal venant de loin et les mauvaises habitudes étant de la nature du chien-dent, c'est-à-dire difficiles à extirper, nous avons de vastes perspectives de continuité dans les mauvais résultats et les comportements laxistes.

En effet, le double langage qui est utilisé depuis des années encourage nos élèves dans leur irrespect et leur fainéantise. Et comme il s'accompagne d'une oreille systématiquement bienveillante aux élèves, et non moins systématiquement fermée aux remarques des professeurs, ces derniers se taisent, font le gros dos et « s'adaptent », comme on dit.

Un collègue de math avec qui je partage une classe agitée et peu douée, fait son cours puis demande si quelqu'un a une question à poser. La plupart du temps les élèves n'ont pas écouté et n'ont, par conséquent, aucune question à poser. Le prof considère donc que tout va bien et aborde le chapitre suivant ... Même en ayant persuadé certains élèves redoublants et particulièrement nuls de « démissionner » afin de limiter la baisse des résultats au prochain bac, le proviseur peut être assuré que ce n'est pas la moyenne de math qui contribuera à relever le niveau d'ensemble de son établissement !

Deux élèves ayant rendu deux copies excessivement semblables dans la matière que j'enseigne, j'ai divisé la note de chacun par deux. A peine les copies rendues, ils ont filé se plaindre chez la CPE. Même chose pour une fille qui faisait du découpage avec les documents que j'avais distribués et à qui je demandais de faire cela chez elle. La voilà en pleurs et qui sort de la classe pour aller se faire consoler par la même CPE ! Une autre, en classe de BTS, quitte le cours parce que cela lui chante ... Tous ces comportements déraisonnables et individualistes se sont banalisés avec l'aval des autorités administratives dont l'objectif premier n'a rien de bien pédagogique

puisqu'il consiste à faire le moins de vagues possible.

Dans ma classe de terminale il y a dix redoublants et trois élèves qui auraient dû redoubler leur première. Ces treize élèves représentent 41,6 % des effectifs de la classe ! Il y a dans cette classe un certain Jules C... repéré depuis longtemps pour sa turbulence et son refus de tout effort. Ayant eu maille à partir avec lui, une collègue l'a fait exclure pour ... un jour, au premier trimestre. Lors du premier Conseil de Classe, devant l'unanimité des plaintes des collègues, l'adjoint du chef d'établissement et la CPE nous ont demandé presque textuellement de « lui lâcher les baskets » !

Comme d'autre part, les résultats d'ensemble de cette classe étaient particulièrement mauvais, et plus encore dans ma matière, même pour les quelques élèves sérieuses qu'elle compte, une mère d'élève a suscité une rencontre parents-élèves-profs à la veille des vacances de Noël. Une élève a dit : « Comment peut-on travailler avec un Jules C ... dans la classe ! ». Puis elle a interpellé une de ses camarades qui hésitait à parler. Enfin cette dernière avoua que Jules lui avait promis « de lui casser la gueule » si elle disait quelque chose contre lui ... Il y a deux mois que cela a été révélé. Mais Jules C ... n'a toujours pas été sanctionné.

Dans une autre classe, un élève ne fait absolument rien. Certes il n'est pas très gênant. Mais, en sa présence, j'ai l'impression de faire du gardiennage plutôt que de l'enseignement...

J'ai aussi deux élèves qui travaillent pour gagner leur vie, et pas seulement pendant le week-end. Cas sociaux, sans doute... L'un travaille pour ... s'acheter une voiture, et l'autre, qui pratique aussi le sport de haut niveau, pour avoir de quoi tenir son rang ! Le travail scolaire est évidemment le cadet de leurs soucis.

Voilà quelques aspects de ma vie de professeur découragé. Nous en sommes au Grand Débat sur l'Ecole et il me semble que mon établissement s'enlise de plus en plus dans l'acceptation de la médiocrité et de l'avachissement. A supposer que j'aie jamais eu la vocation d'être prof, j'ai l'impression qu'à ce régime elle s'effrite de plus en plus.

Un prof démotivé

Pour mettre un terme aux reculs syndicaux et sociaux

.... rejoignez le SNCA e.i.L. !

ALERTE !

Des pratiques rectorales abusives.

Dans certaines académies, des collègues enseignant des disciplines variées mais excédentaires ou rares (la rareté n'excluant pas l'excédent ...) ont trouvé dans leurs casiers ou dans leurs boîtes à lettres de bien étranges courriers.

Adressés par le **Rectorat**, ils contenaient un formulaire à remplir et à renvoyer par le destinataire. La teneur peut s'en résumer ainsi :

**Où souhaitez-vous muter ?
Dans quel nouveau corps souhaitez-vous passer ?**

A la lecture de ces formulaires-questionnaires qu'ils n'avaient jamais demandés, nos collègues ont été saisis de panique. Que leur reprochait-on pour qu'on veuille ainsi les « vider » de leur poste du jour au lendemain, pour qu'ils aient à **muter sans l'avoir demandé**, et à **changer de métier sans l'avoir envisagé** ?

« **On** » ne leur reproche rien. Mais « **on** » prend des initiatives pour montrer avec quel zèle « **on** » devance les travaux du ministère.

Il y a des recteurs des deux sexes qui ont autant de souplesse d'échine devant FERRY que devant LANG...

Il y a depuis l'année dernière, des groupes de travail qui planchent sur la « **mobilité** » et le « **second métier** » éventuel des professeurs.

EIL (et le SNCA par conséquent)

participe à ces groupes de travail. Nous y avons exprimé **nos plus grandes réserves en ce qui concerne la « mobilité »** et fait remarquer qu'au vu du projet très peu de collègues pourraient prétendre à changer de métier.

Toujours est-il que rien n'est encore mis en forme et, *a fortiori*, décidé par le ministère...

Bien entendu, nous dénonçons toutes **ces pratiques rectorales et administratives qui visent à intimider nos collègues tout en testant leur docilité** : l'échine des profs n'est pas nécessairement aussi souple que celle de certains hauts fonctionnaires.

N'hésitez pas à nous signaler tous les actes administratifs indus auxquels vous-mêmes ou vos collègues seriez soumis.

NB – Le projet à l'étude prévoit aussi le détachement des collègues qui le souhaiteraient dans d'autres ministères. Le SNCA e.i.L. pour sa part demande que les certifiés et agrégés de l'Enseignement Agricole soient considérés comme des personnels de l'Education Nationale, détachés au ministère de l'Agriculture, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.



INFOS PRATIQUES

Le modèle de lettre que nous vous proposons pour la demande de révision de votre note administrative peut aussi être utilisé, avec les adaptations nécessaires, pour d'autres recours auprès du Rectorat passant par la voie hiérarchique.

En tout état de cause, n'oubliez jamais de mentionner au bas de la lettre qu'une copie est adressée au SNCA e.i.L. et faites nous parvenir cette copie.

Ville, la date
NOM, Prénom
Grade, Spécialité
à M. le Recteur de l'Académie
s/c M. l'Inspecteur d'Académie
s/c M. le chef d'établissement (donner
nom et adresse de l'établissement)

Objet : Requête en révision de note administrative

Monsieur (ou Madame) le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter l'examen de ma note administrative lors d'une prochaine CAPA étudiant les révisions des notes administratives.
En effet étant au ... échelon, il m'est proposé une note de .../40.

(utilisez une des formules ci-contre qui peut correspondre à votre situation)

Par conséquent, je sollicite le réexamen et la réévaluation de ma note administrative lors de cette CAPA. En effet... (*là, vous pouvez compléter par des arguments personnels attestant de votre "investissement personnel", de votre présence "constante", de votre action importante dans de multiples activités périscolaire", des "tâches et responsabilités qui vous sont confiées, etc.)*)

Souhaitant que cette demande justifiée retiennent votre attention, veuillez agréer, Monsieur (ou Madame) le Recteur, l'expression de ma haute considération.

Signature :

Copie au SNCA e.i.L

- Alors que les appréciations portées sont favorables ma note se situe en dessous de la moyenne (ou en dessous du maximum) de l'échelon

- Ma note n'a pas été réévaluée depuis ..., alors que les appréciations sont favorables.

- Je ne peux accepter que cette note ne corresponde pas au moins au maximum de l'échelon puisque je n'ai que des mentions très bien.

- Je ne peux accepter que cette note stagne alors que les appréciations montrent un progrès attesté par rapport aux avis précédents. (joindre les photocopies).

- Rien ne justifie un blocage de ma note, aussi je demande sa revalorisation pour les raisons suivantes ...

- Le motif accompagnant ma notation n'est pas acceptable pour les raisons suivantes ...

- Je ne peux accepter une si faible augmentation par rapport à l'an passé alors que les appréciations attestent que ...

SNCA e.i.L. TOULOUSE

Dans l'académie de TOULOUSE, les **épreuves de l'agrégation interne** ont eu lieu le jour d'une grève impromptue des transports. Cela a retardé l'arrivée de nombreux candidats.

Malgré le vide des salles d'examen, le chef de centre a donné les sujets et a refusé l'accès des salles aux retardataires involontaires arrivés dans le quart d'heure suivant.

Ces candidats, qui sont aussi nos collègues, frustrés des épreuves d'un concours à la préparation desquelles ils ont consacré beaucoup de leur temps (voire de l'argent, certains venant de l'Outre-Mer), ont demandé au Recteur de TOULOUSE **la tenue d'une session de rattrapage exceptionnelle.**

Le SNCA e.i.L. a appuyé leur demande.

Jusqu'à ce jour, Madame le Recteur est restée **inflexible.**

Bien entendu, nous insistons.

Pétition pour prolonger le 12 mars

Parue sur notre site à l'occasion du 12 mars, cette pétition est à faire signer autour de vous et à retourner au SNCA e.i.L.

Nous, sous signés, exigeons

- que les postes mis aux concours de recrutement des professeurs certifiés et agrégés, externes et internes ou assimilés, soient en nombre suffisant pour **compenser** les départs à la retraite de nos collègues plus âgés, pour **permettre** la formation des stagiaires qui doivent tous être affectés à temps partiel, et pour **éviter** le recours aux emplois précaires,
- qu'ils soient tous **pourvus**,
- que les **stagiaires** soient tous **titularisés**, à moins de graves manquements déontologiques à constater paritairement,
- que le suivi des stagiaires débutants se fasse sur plus d'une année et dans le but de les intégrer le mieux possible au monde du travail.

NOM	PRENOM	QUALITE	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

Conseil syndical national du SNCA e.i.L.

Il se tiendra à Paris au siège du syndicat le jeudi 13 mai 2004

Pour mettre un terme aux reculs syndicaux et sociaux

.... rejoignez le SNCA e.i.L. !